

Approbation du principe de mise en
place du label qualité FLE

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 juin 2025

Délibération 2025/06/CFVU – 96

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le principe de mise en place du label qualité FLE.

Toulouse, le 10 juin 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Département des Langues : Présentation du Label Qualité FLE



10/06/2025





Sommaire

1. Présentation du label Qualité FLE (constat, acteurs, objectif)
2. Enjeux de la labellisation
3. Critères de recevabilité au processus de labellisation
4. Co-financement DDL, DMFI et DFVU
5. Processus de la labellisation
6. Rétroplanning prévisionnel et préparation interne
7. Perspectives



1- Définition du Label Qualité FLE

Constat :

- Environ **150 000** personnes étrangères effectuent un séjour linguistique en France chaque année
- Secteur dynamique et **concurrentiel** : structures variées (universités, grandes écoles, ...)
- **Faible lisibilité de la qualité** des services d'accueil et de formation proposés

Définition du Label Qualité FLE

Acteurs de la labellisation :

Un label d'Etat attribué par :

- le **ministère de l'enseignement supérieur**, de la recherche et de l'innovation
- le **ministère de l'Europe et des affaires étrangères** et le **ministère de la culture**

La gestion du label est assurée par **France Education internationale (FEI)**.

Le label est attribué par la commission interministérielle de labellisation sur la base d'un **rapport d'audit**.

Un décret interministériel en date du **28/12/2007** porte création du Label FLE.

Définition du Label Qualité FLE

Objectif :

Amener, sur la base du volontariat, les centres, à développer une **démarche de qualité** et se positionner dans un marché européen fortement concurrentiel.



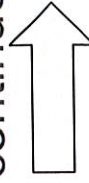
2- Enjeux de la labellisation

L'obtention du label FLE garantit la plus haute qualité de formation linguistique dans **5 domaines** :

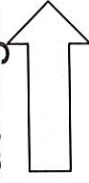
- formations, enseignement
- enseignants
- accueil, accompagnement
- locaux, sécurité, équipement
- gestion

Les avantages du label :

- un appui à la construction de la démarche qualité (plan d'amélioration continue, échanges au sein de la communauté des centres labellisés, ...)
- une promotion institutionnelle (site grand public www.qualitefle.fr, utilisation du logo Label Qualité FLE, ...)



démarche qualité



visibilité et attractivité

3- Critères de recevabilité au processus de la labellisation

1. Le centre (le DDL) a un statut juridique avéré et respecte l'ensemble de la législation existante relativement à ce statut
2. Le centre atteste d'une **activité de formation en FLE depuis au moins 3 années consécutives**
3. Lorsque le centre fonctionne de manière permanente, il assure au moins 2 400 heures d'enseignement FLE et il emploie des personnels permanents à temps plein.*
4. Le centre répond aux 94 critères dont **30 critères critiques C**
5. Le centre s'acquitte des frais de dossier s'élevant à 550 €.

*Une demande de dérogation relative au nombre d'heures de cours annuel peut être envisagée par les centres qui ne peuvent répondre au critère 3. Le DDL assure à lui seul **1069 heures de FLE-FOS** (dont **60 heures ateliers FLE CRL**). Perte 1 groupe FLE UKR (48 heures) et 150 heures NEU A2 en 25/26.

4- Co-financement DDL, DMFI et DFVU

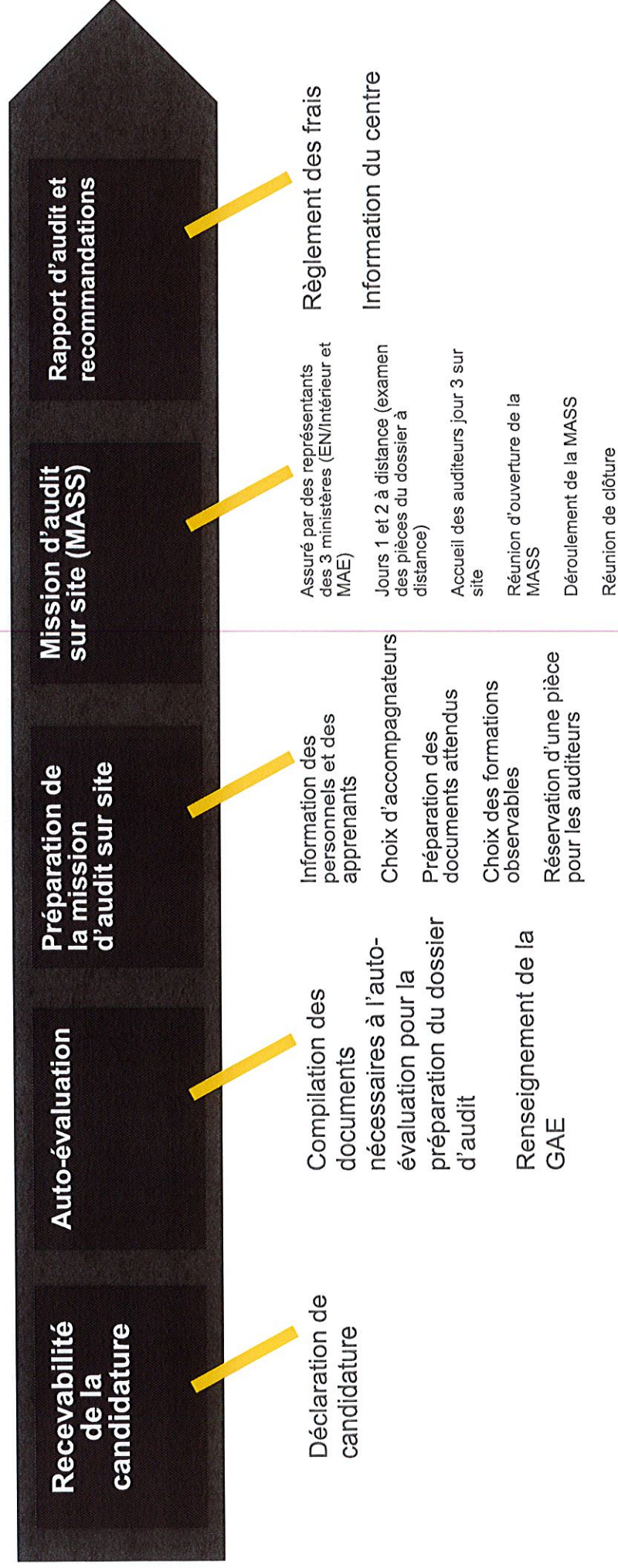
Les tarifs de la labellisation comprennent :

- **des frais de dossier d'un montant de 550 € payable en début de processus.** Ce montant forfaitaire ne sera pas redemandé lors de la procédure de renouvellement du label ;
- une participation **annuelle** forfaitaire au processus de labellisation dont le montant est proportionnel au chiffre d'affaires du centre (DDL)

Votre chiffre d'affaires	Votre participation annuelle
≤ 150 000 €	1 600 €
Entre 150 001 et 300 000 €	2 400 €
Entre 300 001 et 500 000 €	3 000 €
> 500 001 €	3 750 €

► Le coût de ce Label sera intégralement pris en charge par le DDL à partir de 2026 et intégré dans le calcul du coût économique du DU de FLE.

5- Processus de labellisation



Label Qualité FLE

Processus de labellisation

1

Candidature

Tout centre qui répond aux critères de recevabilité et qui se porte candidat au processus de labellisation doit compléter le formulaire de candidature et y joindre une attestation. Pour se porter candidat au processus de renouvellement du label, le centre doit compléter le formulaire de candidature - renouvellement et y joindre une attestation.



2

Auto-évaluation

Une fois sa candidature validée, le centre dispose d'un an pour être audité. Il doit remplir une grille d'auto-évaluation et la renvoyer à l'opérateur deux mois avant le déroulement de la mission d'audit, conduite par deux auditeurs.



3

Préparation de l'audit

FEI communique les dates de l'audit et le nom des auditeurs dès validation des documents attendus (grille d'auto-évaluation, fiche de présentation du centre, etc.).



4

Mission d'audit

La mission d'audit sur site est conduite par deux auditeurs. Une réunion d'ouverture permet d'officialiser le début de la mission et d'établir un climat de confiance avec les responsables. À cette occasion, les deux parties signent le document de visite d'audit.



5

Rapport d'audit

Suite à l'audit, les deux auditeurs établissent le rapport d'audit qui est présenté à la Commission interministérielle de labellisation.



6

Commission interministérielle de labellisation (CIL)

La commission interministérielle de labellisation examine le rapport d'audit et la recommandation des auditeurs et prend une décision quant à l'attribution ou non du label au centre.



7

Décision CIL

-  Centre labellisé
-  Centre non labellisé





Préparation du dossier de candidature

Documents attendus :

- attestation de candidature
- formulaire de candidature
- fiche financière

Porteur du projet de labellisation : DDL

Référentes : Céline DULAC - Marie RUPP

Co-financement pour l'année 1 : DMFI - DFFVU





6- Rétroplanning prévisionnel et préparation interne

- Envoi de la candidature à l'issue du vote (d'ici fin juin)
- Collecte des documents demandés dans la GAE par le DDL (équipe enseignante et administrative). 94 critères à abonder.
→ Travail en cours à finaliser 15 jours avant l'audit.
- Ouverture d'un drive pour la mise à disposition des documents pour la mission d'audit sur site (MASS)

Grille d'auto-évaluation

recensant les 94 critères ↙

Domaine Formations, Enseignement

Grille d'auto-évaluation

Page 1

Commentaires des auditeurs

Le domaine Formations, Enseignement contient 20 critères dont 7 critères critiques [C]

Critères, documents attendus

La conception des formations est fondée sur des référentiels de formation qui décrivent de façon précise les objectifs d'apprentissage, les modalités de mise en œuvre, les ressources, les modalités d'évaluation, les modalités de suivi et d'accompagnement, et les modalités de référence pour les langues et au volume complémentaire [C]

Document attendu : documents concrets (programme ou syllabus) mis à disposition de l'interlocuteur et au début de la formation

Les formations sont décrites de façon claire et détaillée dans des documents concrets (programme ou syllabus) mis à disposition de l'interlocuteur et au début de la formation [C]

Document attendu : documents concrets (programme ou syllabus) mis à disposition de l'interlocuteur et au début de la formation

6- Rétroplanning

Rétroplanning idéal :

Juin 2025 : dépôt de la candidature

Octobre 2025 (ou début novembre) : audit (si nous sommes prêts).

Audit en deux étapes :

- JOURS 1 et 2 à distance : examen des pièces du dossier par la commission.
- JOUR 3 : visite sur site (rencontre avec la direction, les acteurs du FLE, visite des locaux et observation de cours de FLE).

7- Perspectives rentrée 2026 : ouverture d'un DU FLE-FOS

Le Label qualité FLE s'inscrit dans une démarche **d'internationalisation**.

Garant de la qualité des enseignements et des services, il renforcera l'**attractivité**, la **visibilité** de l'université. Il est indissociable du projet **DU de FLE**.

Cible du DU de FLE-FOS:

Etudiants internationaux désireux d'intégrer un Master à UT mais n'ayant pas encore le niveau requis en français (B2).

Label FLE **déterminant** pour attirer des candidatures (secteur concurrentiel).

Étapes:

-Benchmarking réalisé en 2023/24 au DDL (CR disponible) pour se positionner par rapport au marché existant

-Finalisation du projet (avril 2025-février 2026) avec l'aide de 2 stagiaires BUT2 TC 2 avril-juin 2025 : maquette de ce DU, travail avec les responsables de formation en M1 et VP CFVU, calcul du coût économique, votes dans les instances, communication, modalités de recrutement des étudiants du DU...

Objectifs :

-Vote en CVFU en **septembre 2025**

- Lancement promo 1 en **2026/27**



Merci!

